



RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : cgtrenault@gmail.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Compte-rendu de la 2ème négociation intéressement du 27 mai 2021

Délégation CGT : Ricardo Mario (Versailles), J.F.Rosso (Toulon) Y.ALMIRALL (Lyon Nord)

Cette réunion a permis de revenir sur les propositions que nous fait la direction lors de la première réunion. Seul changement la continuité sur un accord annuel. Pour les critères ils restent identiques à ceux présentés le 6 mai dernier.

RAPPEL :

Marge Opérationnelle : 50%

Performance commerciale : 30%

Gain Qualité : 10%

HSE : 10%

Le retour du critère Gain Qualité qui avait été enlevé dans le passé, ne rassure pas pour la mise en place d'un futur accord intéressement, à l'avantage des salariés.

La mise en place d'un intéressement d'entreprise doit permettre d'encourager et motiver les salariés dans l'implication des résultats de l'entreprise.

Au-delà des propositions faites par la direction aucune garantie d'obtention de ces critères n'est assurée. Dans la simulation donnée fin avril, la CGT a déjà constaté des retards de performance commerciale ainsi qu'une année perdue pour le HSE.

Même si au premier abord le résultat semble favorable, le contexte économique dégradé du à la pénurie passagère de semi-conducteurs et leur stock en constante diminution nous orientent vers un intéressement à 0 !

Il est difficile de rester optimiste sur ces objectifs qui ne tiennent pas compte de l'état financier de l'entreprise en attente de recapitalisation. Ces objectifs ne sont même pas en adéquation avec le marché de l'automobile, qui pourtant devrait être la référence sur l'évolution nos activités.

Rappelons qu'en 2020, ces mêmes critères n'avaient pu obtenir que 14,78% + un complément d'intéressement exceptionnel dégagé par la CA.

Ces 14.78% étaient dus au volume VN et HSE. Aujourd'hui ces critères sont à zéro et ne permettront pas avec le contexte actuel d'atteindre ces paliers.



Après l'intervention de la CGT, la direction réfléchit à un nouveau critère qui permettrait de sécuriser le début d'une prime basée sur la réalisation des comités de carrière dans les établissements. Sans nous donner de %, bien entendu.

Les propositions de la CGT n'ont pas été prises en compte :

- La demande de retrait du calcul du temps de présence et une prime identique à tous les salariés n'ont pas été retenues. Autrement dit les salariés qui seront vendus cette année auront un intéressement calculé en fonction du temps de présence dans l'établissement.
- Pas de prise en compte du marché de l'automobile sur les résultats demandés, ni même du contexte des ventes, de la crise sanitaire etc...
- Seul un critère «
- sur le comité de carrière » a été rajouté en dernière minute permettrait d'obtenir peut être le talon ?!!

L'avis de la délégation CGT :

Dans ce contexte, l'intéressement semble à mille lieues des préoccupations des salariés. Car entre les critères et la réalité de ce qui se passe chez RRG, nous ne sommes pas dupes que la direction ne fait aucun effort sur les critères d'attribution de cette prime.

De plus rien n'est fait pour maintenir la pérennité de l'entreprise.

Comme nous l'avions rappelé en début de négociation la CGT sera inflexible sur la négociation d'un accord d'intéressement avec un critère contre-productif se basant sur la santé des salariés. La santé des salariés n'est pas monnayable. Ce critère amène à des dérives. La CGT vous a alerté plusieurs fois sur le fait que certains managers ne déclareraient pas ces accidents de travail afin de préserver leur prime annuelle! De plus certains salariés n'osent plus se soigner à cause de la pression de ce critère !

La délégation reste donc défavorable à cet accord.

Comme à son habitude la coordination donnera la position de la CGT suite aux retours de ses bases.

RETOUR AVANT LE VENDREDI 07 JUIN.

ETABLISSEMENT :

- Pour la signature.
- Contre la signature.

Les propositions CGT :

- Des critères qui correspondent au travail des salariés et à leur activité.
- Tous les salariés de l'entreprise doivent être inclus dans le périmètre de cette prime y compris les ALD.
- Pas de barrière de présentéisme qui impacte les salariés vendus
- Prévoir un critère avec des mesures exceptionnelles en cas de pandémie, pénurie de semi-conducteur par exemple et la garantie d'un talon minimum.
- **Pas de critère HSE**

